

**MAIRIE  
de GENISSAC**

**RETRAIT AVANT DECISION  
PRONONCE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Dossier suivi par : NB

Demande déposée le 29/12/2025 et affichée le 05/01/2026	
Par :	SARL PIERRE ET PATRIMOINE
Représentée par :	Monsieur ALLAIN Stéphane
Demeurant :	44 Avenue de l'Eglise Romane 33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
Sur un terrain sis :	184 Chemin de Guiot 33420 GENISSAC
Cadastré :	185 AC 12, 185 AC 695, 185 AC 8
Superficie :	3581 m <sup>2</sup>
Nature des travaux :	Création de 3 nouveaux logements dans le bâti existant pour la vente, sans modification de façades.
Destination :	Habitation
Surface de plancher :	Inchangée

N° DP 033 185 25 00061

[RAR N°2C 190 011 8978 2](#)

**OBJET** : Retrait avant décision.

**REFERENCES** : Votre courrier du 27/01/2026.

Monsieur,

Par courrier susvisé, vous me demandez de procéder à l'annulation du dossier n° DP 033 185 25 00061 décrit dans le cadre ci-dessus, et qui est à l'heure actuelle en cours d'instruction dans mes services.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre dossier a été déclaré sans suite.

Je conserve cependant pour mes archives un exemplaire de ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à GENISSAC,  
Le 28/01/2026

Le Maire,

Emeline BOURDAT-BRISSEAU

